

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE**

Procès-verbal de la réunion tenue le 26 octobre 2021 à 19 heures,
par vidéoconférence.

Étaient présents :

Mesdames Anabel Oliveros et Stéphanie Fortin
Messieurs Jean-Lou Hamelin et Hadrien Parizeau

Invités : Fouzia Ali-Haimoud, Nicolas Boulanger, Gilles Côté et Clément Charette

La réunion commence à 19 heures 00.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé :

D'ADOPTER L'ORDRE DU JOUR.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. Objets soumis à l'étude du comité

- 2.1 2217328001 Rendre une décision, en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), visant à autoriser l'installation d'une (1) enseigne au 300, Rue Chabanel Ouest, article 674.6 du règlement d'urbanisme 01-274 - demande de certificat 3003042477**

Monsieur Niclas Boulanger présente le dossier et émet un avis favorable au nom de la Direction du développement et du territoire (DDT) avec condition.

Considérant que l'analyse de la DDT est bien fondée;

Il est proposé :

DE RECOMMANDER L'APPROBATION DU PROJET À LA CONDITION DE DÉPLACER L'ENSEIGNE DE SORTE QUE CELLE-CI SOIT INSTALLÉE AU-DESSUS DE L'OUVERTURE COMPOSÉE D'UNE FENÊTRE FIXE ET DE LA PORTE D'ENTRÉE DU LOCAL COMMERCIAL.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 2.2 Rendre une décision, en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme 01-274, visant à autoriser les travaux de transformation de 2 bâtiments jumelés situés au 10843-45 & 10853-55 rue St-François d'Assise- Site patrimonial de l'Ancien village du Sault-Au-Récollet – Lots 1741920,1745389,1741939,1741937 du cadastre du Québec - (Demande de permis 3003041371)**

Madame Fouzia Ali-Haimoud présente le dossier et émet un avis favorable au nom de la Direction du développement et du territoire (DDT)

Considérant que l'analyse de la DDT est bien fondée;

Il est proposé :

DE RECOMMANDER L'APPROBATION DU PROJET TEL QUE PROPOSÉ

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2.3 Rendre une décision, en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme 01-274, visant à autoriser les travaux de transformation de 2 bâtiments jumelés situés au 10860 et 10895 rue Brousseau - Site patrimonial de l'Ancien village du Sault-au-récollet – Lot 1745096 du cadastre du Québec - (Demande de permis 3003056137)

Madame Fouzia Ali-Haimoud présente le dossier et émet un avis favorable au nom de la Direction du développement et du territoire (DDT)

Considérant que l'analyse de la DDT est bien fondée;

Il est proposé :

DE RECOMMANDER L'APPROBATION DU PROJET TEL QUE PROPOSÉ

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2.4 Rendre une décision, en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme 01-274, visant à autoriser les travaux de transformation du bâtiment situés au 331, Boulevard Gouin Est - Lots 1998896 et 1998787 du cadastre du Québec - (Demande de permis 3003049070)

Madame Fouzia Ali-Haimoud présente le dossier et émet un avis favorable au nom de la Direction du développement et du territoire (DDT)

Considérant que l'analyse de la DDT est bien fondée;

Il est proposé :

DE RECOMMANDER L'APPROBATION DU PROJET TEL QUE PROPOSÉ

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2.5 Rendre une décision, en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme 01-274, visant à autoriser les travaux de transformation du bâtiment situés au 21, Boulevard Gouin Ouest - Lot 1996797 du cadastre du Québec - (Demande de permis 3003055140)

Madame Fouzia Ali-Haimoud présente le dossier et émet un avis favorable au nom de la Direction du développement et du territoire (DDT)

Considérant que l'analyse de la DDT est bien fondée;

Il est proposé :

DE RECOMMANDER L'APPROBATION DU PROJET TEL QUE PROPOSÉ

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2.6 Rendre une décision, en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme 01-274, visant à autoriser l'implantation en marge avant du bâtiment situé au 409, rue Somerville - Lot 1995811 du cadastre du Québec - (Demande de permis 3003053581)

Madame Fouzia Ali-Haimoud présente le dossier et émet un avis favorable au nom de la Direction du développement et du territoire (DDT)

Considérant que l'analyse de la DDT est bien fondée;

Il est proposé :

DE RECOMMANDER L'APPROBATION DU PROJET TEL QUE PROPOSÉ

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Levée de l'assemblée

Il est proposé :

DE LEVER L'ASSEMBLÉE.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'assemblée est levée à 21h00.



Hadrien Parizeau
Président



Clément Charette
Secrétaire de l'assemblée

Signé le 2 novembre 2021